



**STATISTIQUES  
DE DÉFAILLANCE  
SELON LES COTATIONS**

**Direction des entreprises  
Avril 2004**

# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
<b>1. L'ÉVOLUTION DES DÉFAILLANCES ENTRE 2000 et 2003 .....</b>	<b>5</b>
<b>2. LA RELATION STATISTIQUE ENTRE TAILLE ET DÉFAILLANCE .....</b>	<b>8</b>
<b>3. L'ÉVOLUTION DU RISQUE DE CRÉDIT SELON LES SECTEURS .....</b>	<b>9</b>
<b>4. LES MATRICES DE TRANSITION .....</b>	<b>11</b>
<b>5. LES MÉTHODES DE COMPARAISON AVEC LES STATISTIQUES DE DÉFAUT PUBLIÉES PAR LES AUTRES INSTITUTIONS NOTANT LES ENTREPRISES .....</b>	<b>14</b>
<b>6. LA COTATION BANQUE DE FRANCE .....</b>	<b>15</b>

## INTRODUCTION

L'évaluation du risque de crédit sur les entreprises à des fins de sélection des garanties aux opérations de politique monétaire est une activité pratiquée de longue date par la Banque de France. Cette évaluation se traduit depuis 1987 par une cotation qui apprécie la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers. Le présent document, mis à jour chaque année, a pour objectifs de mieux satisfaire les besoins d'informations statistiques concernant les risques sur les entreprises, mais également de mesurer l'apport que constitue la cotation pour la profession bancaire et tous ceux qui s'intéressent à l'analyse du risque.

La Banque de France, institution publique indépendante, ne perçoit aucune rémunération des entreprises analysées en contrepartie de la cotation qu'elle leur attribue. Cette cotation est basée sur un système d'information éprouvé et des compétences pluridisciplinaires (comptabilité, analyse financière, droit commercial, statistiques, expertises sectorielles, techniques de financement), qui sont mis en œuvre en privilégiant un objectif de qualité des diagnostics. Cette qualité se fonde notamment sur des exigences précises concernant la fiabilité des sources d'information exploitées, le caractère factuel des informations retenues (objectivité), la rapidité d'actualisation de ces informations, et leur recoupement. Ces diagnostics sont utilisés par l'ensemble de la profession bancaire, pour évaluer la qualité des concours apportés ou susceptibles d'être apportés aux entreprises et ainsi accompagner leur développement durable. La cotation est accessible aux établissements de crédit uniquement, via des abonnements à la base de données FIBEN (Fichier Bancaire des Entreprises) régis par des conditions contractuelles reflétant les dispositions législatives relatives au secret professionnel bancaire.

De nouveaux besoins sont apparus récemment dans le monde bancaire pour évaluer de façon statistique les phénomènes de défaillance et la qualité des analyses du risque de crédit sur les entreprises. Les réflexions entamées depuis quelques années par la communauté de la supervision bancaire internationale, dans le cadre du Comité de Bâle et de la réforme du ratio de solvabilité, ont renforcé significativement ce besoin statistique. Or, celui-ci reste généralement mal couvert pour la population des petites et moyennes entreprises, dont le financement externe repose largement sur les banques, et qui sont bien représentées dans la population suivie par la Banque de France.

Pour répondre à ce besoin d'information, la Banque de France publie chaque année depuis 2001 un recueil rassemblant les statistiques relatives à la défaillance des entreprises qu'elle a analysées. En effet, une cotation est attribuée à environ 190 000 entreprises examinées au vu d'une documentation comptable, y compris les affaires personnelles, selon des principes et des modalités rappelés dans un document annexé en fin de recueil. Les critères de choix de cette population ne sont affectés d'aucun biais en termes de solvabilité et correspondent uniquement au poids économique de chacune d'entre elles, mesuré au regard du chiffre d'affaires ou d'encours de crédits bancaires. En principe, toutes les entreprises affichant un chiffre d'affaires de plus de 0,75 million d'euros font l'objet d'une cotation, au vu de leurs documents comptables. Sont exclues du champ de l'analyse, des entreprises telles que celles relevant de l'activité de banque et d'assurance, qui sont soumises à des règles particulières d'agrément et de surveillance prudentielle.

Les entreprises sont analysées par les succursales du Réseau de la Banque de France à travers leurs comptes, individuels ou consolidés, et à partir d'autres informations objectives collectées à leur sujet : annonces légales, déclarations d'impayés sur effets, déclarations de concours bancaires par les banques, informations sur les dirigeants, connaissance de leur environnement. L'horizon du risque considéré pour attribuer la cotation est de deux à trois ans.

Tout en conservant les mêmes principes de base, et afin de satisfaire aux standards internationaux d'analyse du risque définis par le Comité de Bâle, la Banque de France a été amenée à adapter sa méthodologie de cotation, aboutissant ainsi à la création d'une « Nouvelle Échelle de Cotation » (NEC) composée d'un nombre de positions supérieur à l'ancien système (onze contre huit auparavant) et d'une définition élargie de la défaillance.

Cependant, cette nouvelle échelle, opérationnelle depuis le mois de janvier 2004 et ouverte à la consultation des établissements bancaires depuis le 5 avril 2004, n'est pas prise en compte, par définition, dans les tableaux statistiques qui sont relatifs à des données historiques<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Toutefois, de premières données résultant d'une application simulée de la nouvelle méthodologie (prise en compte rétroactivement pour le calcul des taux de défaillance et de défaut) peuvent être consultées à l'adresse suivante : [www.banque-france.fr](http://www.banque-france.fr) / informations pratiques / la cotation Banque de France / nouvelle échelle de cotation : premières données chiffrées.

C'est pourquoi les statistiques présentées dans ce document utilisent toujours, comme définition de la défaillance, l'ouverture d'une procédure judiciaire. Cette définition a pour avantage d'être objective et vérifiable, car publique.

## **DÉFINITIONS**

Est considérée comme défaillante une entreprise qui a fait l'objet d'une ouverture de procédure judiciaire durant une période d'observation donnée. Le taux de défaillance est calculé comme suit : les entreprises, y compris les affaires personnelles, ayant reçu une cotation différente de 0 au vu de leurs documents comptables au 31 décembre de l'année N-1 et n'étant pas à cette date défaillantes, forment la population de référence. Parmi elles, les entreprises défaillantes recensées au cours de l'année N sont identifiées. Leur nombre est rapporté au nombre des firmes de la population de référence. Ce calcul est fait par cotation (cotes d'activité, de crédit et de paiement) et secteur d'activité INSEE (ou sections NACE –Nomenclature d'Activités de la Communauté Européenne) et à un horizon d'un à quatre ans, par cumul des défaillances observées année après année (2000 à 2003) sur la population de référence.

## 1. L'ÉVOLUTION DES DÉFAILLANCES ENTRE 2000 ET 2003

Sur l'ensemble de la population d'entreprises cotées par la Banque de France et faisant l'objet des tableaux présentés ci-après, la défaillance est en augmentation régulière depuis l'exercice 2001 jusqu'à l'année la plus récente étudiée, l'exercice 2003. Cette hausse de la sinistralité, modeste mais constante, est constatée sur toutes les périodes d'observation : à un an, à deux ans et à trois ans :

- ✓ À un an le taux de défaillance progresse de plus de 20 %, passant de 1,26 % (en 2000) à 1,53 % (en 2003) ;
- ✓ À deux ans la progression est de l'ordre de 12 % (2,62 % en 2000-2001, contre 2,94 % en 2002-2003) ;
- ✓ Enfin à trois ans horizon le plus éloigné de la cotation, la défaillance globale passe de 4,01 % (sur la période 2000-2002) à 4,35 % (sur la période 2001-2003), soit une augmentation de plus de 8 %.

C'est à l'aune de ces chiffres d'ensemble qu'il convient d'analyser l'évolution et la répartition des différents taux présentés dans les tableaux. En effet, comme on peut le constater, la situation est contrastée d'une cote à l'autre, et les différents secteurs d'activité délimitent des populations aux profils différents.

### UNE COTATION DISCRIMINANTE DU POINT DE VUE DE LA DÉFAILLANCE

Le caractère discriminant de la cotation Banque de France vis-à-vis de la défaillance est confirmé : en effet, quel que soit l'horizon d'observation considéré (1, 2 ou 3, voire 4 ans), le comportement des populations d'entreprises vis-à-vis de la probabilité de survenance d'une défaillance suit étroitement l'échelle de cotation : la « hiérarchie » entre les cotes, quelle que soit l'échéance, est maintenue.

Par ailleurs, l'augmentation de la sinistralité constatée depuis l'exercice 2001 n'a pas entraîné d'augmentation du taux de défaillance des entreprises ayant reçu les meilleures cotations (37 et 47). La cote 37, dont les conditions d'attribution ont été renforcées, a même amélioré, sur ces quatre dernières années, sa performance vis-à-vis de la défaillance (division par 2 du risque de défaillance à 1 an, baisse d'un tiers à 2 ans et d'un cinquième à 3 ans d'échéance)<sup>2</sup>.

### LES ENTREPRISES COTÉES 3 RESTENT TRÈS PEU RISQUÉES

Les entreprises cotées 37 bénéficient de la meilleure appréciation de la Banque de France sur leur capacité à faire face à leurs engagements. Leur taux de défaillance à un an, très réduit, a été divisé par deux durant les quatre exercices observés (2000 à 2003, tableaux 1 à 4)<sup>3</sup>. Ces entreprises, qui représentent un tiers de la population cotée en 2003, confirment le statut de qualité attaché à la cote 37. Ce constat est net pour les grandes entreprises (chiffre d'affaires supérieur à 750 M€, cote d'activité A), au taux de défaillance nul depuis 2002. La cause (et la contrepartie) de cette bonne performance réside dans l'existence de principes réfléchis, clairement posés et appliqués avec discernement et rigueur par les analystes de la Banque de France. Depuis l'entrée de la Banque de France au sein du Système européen de Banques Centrales, le nombre d'entreprises cotées 37 a baissé d'un tiers en quatre ans, passant de 88 000 fin 1999, à environ 62 000 fin 2003, cette évolution reflétant largement la nécessité de porter le niveau de qualité attaché à la cote 3 aux exigences définies de manière harmonisée dans la zone euro, mais aussi, en partie, l'évolution de la conjoncture durant cette période.

<sup>2</sup> Respectivement passages de 0,21 % à 0,10 % de taux de défaillance à 1 an sur la période, de 0,66 % à 0,39 % à 2 ans, et de 1,22% à 0,96% à 3 ans pour les « autres cotes 37 ».

<sup>3</sup> Le taux de défaillance constaté diminue également à deux et trois ans d'échéance pour ces entreprises, respectivement de -41% (0,66 % à 0,39 %) et -21 % (1,22 % à 0,96 %).

## **À RISQUE ÉGAL, LA HAUSSE DU NOMBRE DE COTES 4 SE POURSUIT**

L'accroissement du nombre de cotes 4 dans la population de référence s'est poursuivi en 2002, avec + 8 % pour cette seule catégorie (et + 55 % en trois ans) qui passe de 33,2 % à 34,9 % de la population totale entre 2001 et 2002. Les normes de sélectivité accrues de la cote 3 ont, en effet, entraîné ces dernières années un « déversement » mécanique d'une partie des anciennes cotes 3 vers cette catégorie. En 2002, ce mouvement est atténué. Malgré une légère remontée en 2003 du taux de défaillance à un an de la cote 4<sup>4</sup>, celle-ci confirme son statut de cote intermédiaire entre les situations saines et les situations dégradées, au niveau de défaillance toutefois bien plus bas que la moyenne.

## **LA COTE 57, COTE DE RÉSERVE AU RISQUE ÉLEVÉ MAIS STABLE**

La cote 57 regroupe les entreprises dont la capacité à honorer leurs engagements financiers motive des réserves, mais dont les paiements sont réguliers. Cette population est passée en quatre ans, de 21,2 % à 25,5 % de la population totale. Son taux de défaillance constaté à un an demeure élevé en 2003 (2,67 %, soit près de deux fois le taux moyen), mais néanmoins stable par rapport à 2002. On relève cependant, à l'horizon de deux ou trois ans, une dégradation sensible du risque sur ces entreprises<sup>5</sup>.

Ainsi la contraction de la proportion de cotes 3, qui s'accompagne d'un moindre taux de défaillance, entraîne des transferts vers la cote 4. La cote 4 reçoit donc des firmes antérieurement cotées 3 mais on assiste aussi à des transferts des firmes les plus fragiles cotées 4 vers la cote 5.

## **LA HAUSSE GLOBALE DE LA DÉFAILLANCE SE RÉPERCUTE SURTOUT SUR LES COTES 67 ET AUTRES COTES ENCORE MOINS FAVORABLES**

Le nombre d'entreprises cotées 67, dont la capacité à honorer leurs engagements financiers motive des réserves graves, représente environ 5 % du total de la population sous revue. Leur taux de défaillance à un, deux et trois ans, augmente en 2003. À 12 mois, celui-ci dépasse désormais la barre des 5 %, et celle des 10 % à 36 mois.

Les autres populations d'entreprises cotées très péjorativement se distinguent par l'existence, au moment où elles sont analysées, d'incidents de paiement plus ou moins importants, justifiant l'attribution d'une cote de paiement 8 (incidents importants), ou 9 (incidents très importants). Couplées aux cotes de crédit 5 ou 6, elles constituent donc les quatre sous-populations décrites dans les tableaux statistiques. Celles-ci ne représentent qu'un faible poids en regard de la population totale (plus ou moins 1 % selon les années), c'est pourquoi il convient de considérer l'évolution des chiffres les concernant avec une grande prudence. Cette réserve étant formulée, il est indéniable que l'attribution d'une cote de paiement péjorative correspond, par rapport aux autres cotations, à une accentuation considérable du risque de défaillance, quelle qu'en soit l'échéance. En moyenne (arithmétique), sur les quatre derniers exercices observés (2000 à 2003), les taux de défaillance à un an atteignent 15,6 % pour la cote 58, 22,6 % pour la cote 68, 25,1 % pour la cote 59 et 30,1 % pour la cote 69<sup>6</sup>.

<sup>4</sup> Mais aussi une diminution à 2 et 3 ans d'horizon.

<sup>5</sup> Respectivement +12 % (4,82 % pour 2001-2002 à 5,39 % pour 2002-2003) et +13 % (6,26 % pour 2000-2002 à 7,10 % pour 2001-2003).

<sup>6</sup> Ainsi, sur la période d'observation 2002-2003, ce sont près de la moitié (48 %) des entreprises cotées 69 qui ont défailli dans un délai de 24 mois.

## TAUX DE DÉFAILLANCE PAR COTES

Tableau 1 - ENTREPRISES COTÉES AU  
31/12/1999

		Taux de défaillance par année				Taux de défaillance cumulé			
		2000	2001	2002	2003	à 1 an	à 2 ans	à 3 ans	à 4 ans
A37	313	0	0,64	0	0	0	0,64	0,64	0,64
Autres 37	87 890	0,21	0,45	0,56	0,69	0,21	0,66	1,22	1,9
47	42 320	1,07	1,4	1,71	1,67	1,07	2,46	4,17	5,85
57	39 697	1,95	2,12	2,2	2,07	1,95	4,07	6,26	8,34
67	14 560	3,69	3,33	2,71	2,12	3,69	7,02	9,73	11,85
58	981	12,95	9,48	4,69	3,98	12,95	22,43	27,12	31,09
68	459	18,52	10,46	8,06	3,7	18,52	28,98	37,04	40,74
59	576	22,57	10,07	4,69	4,34	22,57	32,64	37,33	41,67
69	295	25,42	10,17	4,75	3,73	25,42	35,59	40,34	44,07
TOTAL	187 091	1,26	1,36	1,39	1,35	1,26	2,62	4,01	5,37

Tableau 2 - ENTREPRISES COTÉES AU  
31/12/2000

		Taux de défaillance par année			Taux de défaillance cumulé		
		2001	2002	2003	à 1 an	à 2 ans	à 3 ans
A37	339	0,59	0,00	0,00	0,59	0,59	0,59
Autres 37	75 788	0,14	0,34	0,48	0,14	0,48	0,96
47	51 550	1,03	1,38	1,67	1,03	2,41	4,09
57	42 845	2,23	2,59	2,28	2,23	4,82	7,10
67	13 834	4,50	3,59	2,65	4,50	8,08	10,73
58	910	16,26	8,24	6,70	16,26	24,51	31,21
68	361	19,67	8,31	7,20	19,67	27,98	35,18
59	528	20,45	10,23	7,39	20,45	30,68	38,07
69	288	29,51	9,72	7,64	29,51	39,24	46,88
TOTAL	186 443	1,41	1,48	1,46	1,41	2,89	4,35

Tableau 3 - ENTREPRISES COTÉES AU  
31/12/2001

		Taux de défaillance par année		Taux de défaillance cum	
		2002	2003	à 1 an	à 2 ans
A37	331	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres 37	65 422	0,11	0,28	0,11	0,39
47	60 485	0,83	1,35	0,83	2,18
57	44 195	2,66	2,73	2,66	5,39
67	9 774	4,79	3,48	4,79	8,27
58	885	15,93	9,49	15,93	25,42
68	244	25,00	13,52	25,00	38,52
59	469	29,21	10,45	29,21	39,66
69	173	31,79	16,18	31,79	47,98
TOTAL	181 978	1,43	1,51	1,43	2,94

Tableau 4 - ENTREPRISES COTÉES AU  
31/12/2002

		% de défaillance à un an
A37	303	0,00
Autres 37	62 053	0,10
47	65 456	0,91
57	47 669	2,67
67	10 006	5,39
58	859	17,35
68	248	27,02
59	468	27,99
69	152	35,53
TOTAL	187 214	1,53

Tableau 5

### TAUX DE DÉFAILLANCE MOYEN À L'HORIZON D'UN AN SELON L'ANNÉE DE COTATION

Cotation	Taux de défaillance à l'horizon d'un an					
	cotées 1999	cotées 2000	cotées 2001	cotées 2002	Moyenne arithmétique	Moyenne harmonique
A37	0,00	0,59	0,00	0,00	0,15	NC
Autres 37	0,21	0,14	0,11	0,10	0,14	0,13
47	1,07	1,03	0,83	0,91	0,96	0,95
57	1,95	2,23	2,66	2,67	2,38	2,34
67	3,69	4,50	4,79	5,39	4,59	4,50
58	12,95	16,26	15,93	17,35	15,62	15,44
68	18,52	19,67	25,00	27,02	22,55	21,99
59	22,57	20,45	29,21	27,99	25,06	24,52
69	25,42	29,51	31,79	35,53	30,56	30,12

Entreprises cotées aux 31/12/1999, 2000, 2001 et 2002 y compris affaires personnelles

## 2. LA RELATION STATISTIQUE ENTRE TAILLE ET DÉFAILLANCE

Il existe une corrélation statistique inverse nette entre le niveau de taille des entreprises (mesurée par leur chiffre d'affaires) et leur propension à la défaillance, comme le montrent les tableaux 6 à 9. Le taux de défaillance moyen des « petites » entreprises (cotes d'activité G, H et J, soit les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 0,75 M€) se situe en permanence à un niveau 3 à 5 fois plus élevé que celui des « grandes » (chiffre d'affaires supérieur à 75 M€). Il est vrai que cette dernière catégorie, très importante d'un point de vue économique, ne représente qu'une faible fraction de la population totale cotée par la Banque de France : un peu plus de 4 000 entreprises en 2001-2002, contre près de 150 000 (plus des  $\frac{3}{4}$  du total) pour la seconde. Il importe de rappeler que, si la propension à la défaillance des petites entreprises est plus élevée que celle des grandes, l'analyse de la Banque de France permet néanmoins de sélectionner, parmi les PME, des entreprises éligibles, y compris chez les plus petites.

### TAUX DE DÉFAILLANCE PAR TAILLES

Tableau 6 - ENTREPRISES COTÉES AU  
31/12/1999

		Taux de défaillance par année				Taux de défaillance cumulé			
		2000	2001	2002	2003	à 1 an	à 2 ans	à 3 ans	à 4 ans
ABC	3 650	0,27	0,47	0,52	0,36	0,27	0,74	1,26	1,62
DEF	26 109	0,61	0,92	0,97	0,92	0,61	1,52	2,5	3,42
GHJ	151 109	1,41	1,47	1,5	1,48	1,41	2,88	4,38	5,86
N	6 223	1,08	0,98	1,03	0,84	1,08	2,06	3,09	3,92
Total	187 091	1,26	1,36	1,39	1,35	1,26	2,62	4,01	5,37

Tableau 7 - ENTREPRISES COTÉES AU  
31/12/2000

		Taux de défaillance par année			Taux de défaillance cumulé		
		2001	2002	2003	à 1 an	à 2 ans	à 3 ans
ABC	3 829	0,50	0,55	0,42	0,50	1,04	1,46
DEF	27 170	0,91	1,00	1,03	0,91	1,91	2,94
GHJ	149 894	1,52	1,60	1,58	1,52	3,12	4,70
N	5 550	1,51	1,28	0,85	1,51	2,79	3,64
Total	186 443	1,41	1,48	1,46	1,41	2,89	4,35

Tableau 8 - ENTREPRISES COTÉES AU  
31/12/2001

		Taux de défaillance par année		Taux de défaillance cumulé	
		2002	2003	à 1 an	à 2 ans
ABC	4 201	0,55	0,36	0,55	0,90
DEF	28 987	0,98	1,09	0,98	2,07
GHJ	143 554	1,56	1,64	1,56	3,20
N	5 236	1,24	1,03	1,24	2,27
Total	181 978	1,43	1,51	1,43	2,94

Tableau 9 - ENTREPRISES COTÉES AU  
31/12/2002

		% défaillance à un an
ABC	4 421	0,29
DEF	30 046	1,08
GHJ	146 774	1,67
N	5 973	1,31
Total	187 214	1,53

### 3. L'ÉVOLUTION DU RISQUE DE CRÉDIT SELON LES SECTEURS

L'appartenance sectorielle<sup>7</sup> détermine également un niveau général de risque qu'il convient de prendre en compte pour l'appréciation de l'évolution d'ensemble. Les critères d'attribution de la cote Banque de France, sans en faire un élément dominant du système, tiennent d'ailleurs compte du secteur d'activité dans lequel exerce l'entreprise.

Parmi la population de référence, certains secteurs sont trop peu représentés pour que les données qui les concernent soient suffisamment stables dans le temps, voire fiables quant au classement de ces entreprises<sup>8</sup>. Il en va ainsi de la pêche, de l'éducation, ou des services collectifs, sociaux et personnels.

Fin 2002, quatre secteurs représentaient à eux seuls 85 % de la population cotée : l'industrie manufacturière (section NACE « D »), le bâtiment (ou BTP, NACE « F »), l'immobilier & services aux entreprises (NACE « K »), et le commerce & réparation automobile (NACE « G »).

Durant l'année 2003, l'industrie manufacturière est la cause, à elle seule, de près de la moitié de l'accroissement global du taux de défaillance à 1 an. Passant de 2,24 % (en 2002) à 2,47 % (en 2003), le taux de défaillance de ce secteur est le plus élevé de l'ensemble<sup>9</sup>. Son niveau est proche du double de celui du taux global. À un horizon de deux, comme de trois ans, le constat est similaire.

Le BTP voit son taux de défaillance à un an, déjà plus élevé que la moyenne, augmenter sensiblement (1,74 % à 1,88 %), tandis que le secteur de l'immobilier et des services aux entreprises connaît une légère baisse de sinistralité, se situant désormais sous la moyenne.

Le négoce et réparation automobile est, quant à lui, stable du point de vue de la défaillance, à un niveau assez bas par rapport à l'ensemble (autour de 1 % à un an et 3 % à 3 ans).

Enfin, des secteurs moins représentés, à la sinistralité traditionnellement plus réduite<sup>10</sup>, connaissent une forte hausse de leurs taux de défaillance à un an : un doublement pour l'hôtellerie-restauration (cependant inférieur au niveau élevé relevé en 2001) et une légère hausse pour le transport & communications (retour au niveau de 2001).

---

<sup>7</sup> Selon le classement de la Nomenclature d'Activités de la Communauté Européenne, identique à ce niveau à celui de la Nomenclature d'Activités Française.

<sup>8</sup> Ainsi le secteur « santé et action sociale » correspond-il, à ce niveau d'agrégation, à un ensemble d'activités disparates, voire hétéroclites.

<sup>9</sup> À l'exception (négligeable dans ce contexte) de l'Éducation.

<sup>10</sup> Au moins dans cette population qui, rappelons-le, contient essentiellement des entreprises au chiffre d'affaires supérieur à 0,75 M€.

## TAUX DE DÉFAILLANCE PAR SECTEURS

Tableau 10 - ENTREPRISES COTÉES AU 31/12/1999

		Taux de défaillance par année				Taux de défaillance cumulé				
		2000	2001	2002	2003	à 1 an	à 2 ans	à 3 ans	à 4 ans	
A	Agriculture, chasse, sylviculture	2 919	0,75	0,58	0,72	0,86	0,75	1,34	2,06	2,91
B	Pêche, aquaculture	161	0,62	1,24	0,62	2,48	0,62	1,86	2,48	4,97
C	Industries extractives	932	0,32	0,21	0,43	0,64	0,32	0,54	0,97	1,61
D	Industrie manufacturière	43 360	1,61	1,76	2,08	2,12	1,61	3,37	5,45	7,57
E	Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	354	0,00	0,00	0,28	0,00	0,00	0,00	0,28	0,28
F	Construction	18 089	1,93	1,67	1,51	1,51	1,93	3,60	5,12	6,63
G	Commerce - réparations auto. et d'articles domestiques	67 594	0,99	1,09	1,05	1,01	0,99	2,09	3,14	4,15
H	Hôtels et restaurants	6 534	0,77	1,12	0,60	1,01	0,77	1,88	2,48	3,49
I	Transports et communications	9 824	1,64	1,59	1,48	1,40	1,64	3,23	4,70	6,11
J	Activités financières	1 170	0,68	0,85	1,37	1,11	0,68	1,54	2,91	4,02
K	Immobilier, locations et services aux entreprises	29 509	1,11	1,33	1,39	1,15	1,11	2,44	3,83	4,97
M	Éducation	556	1,62	0,90	1,98	1,62	1,62	2,52	4,50	6,12
N	Santé et action sociale	2 683	0,67	0,93	0,71	0,71	0,67	1,60	2,31	3,02
O	Services collectifs, sociaux et personnels	3 406	1,23	1,56	1,56	1,29	1,23	2,79	4,35	5,64
	Total	187 091	1,26	1,36	1,39	1,35	1,26	2,62	4,01	5,37

Tableau 11 - ENTREPRISES COTÉES AU 31/12/2000

		Taux de défaillance par année			Taux de défaillance cumulé			
		2001	2002	2003	à 1 an	à 2 ans	à 3 ans	
A	Agriculture, chasse, sylviculture	3 044	0,72	0,72	0,95	0,72	1,45	2,4
B	Pêche, aquaculture	170	1,18	1,18	1,76	1,18	2,35	4,12
C	Industries extractives	929	0,32	0,43	0,54	0,32	0,75	1,29
D	Industrie manufacturière	42 312	1,82	2,2	2,27	1,82	4,03	6,29
E	Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	355	0	0,28	0	0	0,28	0,28
F	Construction	18 333	1,82	1,61	1,66	1,82	3,43	5,08
G	Commerce - réparations auto. et d'articles domestiques	67 952	1,11	1,12	1,06	1,11	2,23	3,29
H	Hôtels et restaurants	6 607	1,26	0,61	1,09	1,26	1,86	2,95
I	Transports et communications	9 837	1,75	1,62	1,55	1,75	3,36	4,91
J	Activités financières	1 192	1,01	1,43	1,01	1,01	2,43	3,44
K	Immobilier, locations et services aux entreprises	29 028	1,39	1,54	1,31	1,39	2,93	4,24
M	Éducation	562	0,53	1,96	1,6	0,53	2,49	4,09
N	Santé et action sociale	2 758	0,8	0,69	0,69	0,8	1,49	2,18
O	Services collectifs, sociaux et personnels	3 364	1,49	1,52	1,49	1,49	3	4,49
	Total	186 443	1,41	1,48	1,46	1,41	2,89	4,35

Tableau 12 - ENTREPRISES COTÉES AU 31/12/2001

		Taux de défaillance par année		Taux de défaillance cumulé		
		2002	2003	à 1 an	à 2 ans	
A	Agriculture, chasse, sylviculture	3 049	0,59	0,98	0,59	1,57
B	Pêche, aquaculture	168	0,6	1,79	0,6	2,38
C	Industries extractives	890	0,45	0,56	0,45	1,01
D	Industrie manufacturière	41 139	2,24	2,37	2,24	4,61
E	Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	355	0,56	0	0,56	0,56
F	Construction	18 762	1,74	1,79	1,74	3,53
G	Commerce - réparations auto. et d'articles domestiques	66 428	0,98	1,07	0,98	2,05
H	Hôtels et restaurants	5 865	0,39	0,92	0,39	1,31
I	Transports et communications	9 637	1,61	1,72	1,61	3,33
J	Activités financières	1 087	1,47	1,2	1,47	2,67
K	Immobilier, locations et services aux entreprises	28 332	1,5	1,34	1,5	2,84
M	Éducation	549	2,73	2,37	2,73	5,1
N	Santé et action sociale	2 781	0,54	0,72	0,54	1,26
O	Services collectifs, sociaux et personnels	2 936	1,12	1,19	1,12	2,32
	Total	181 978	1,43	1,51	1,43	2,94

Tableau 13 - ENTREPRISES COTÉES AU 31/12/2002

		% défaill. à 1 an	
A	Agriculture, chasse, sylviculture	3 098	0,94
B	Pêche, aquaculture	164	1,22
C	Industries extractives	886	0,45
D	Industrie manufacturière	41 012	2,47
E	Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	367	0,00
F	Construction	19 855	1,88
G	Commerce - réparations auto. et d'articles domestiques	67 650	1,04
H	Hôtels et restaurants	6 298	0,87
I	Transports et communications	9 865	1,78
J	Activités financières	1 266	0,95
K	Immobilier, locations et services aux entreprises	30 198	1,42
M	Éducation	577	3,12
N	Santé et action sociale	2 922	0,55
O	Services collectifs, sociaux et personnels	3 056	1,47
	Total	187 214	1,53

## 4. LES MATRICES DE TRANSITION

### STABILITÉ CONFIRMÉE POUR LES COTES FAVORABLES

Comme on peut le concevoir de manière intuitive, la stabilité dans les classes devrait être d'autant plus élevée que la qualité de la cote initialement attribuée est bonne. Autrement dit, une entreprise qui justifie une appréciation très favorable, ou favorable, devrait avoir moins de probabilité de voir sa situation se dégrader qu'une entreprise moins bien cotée. En termes de matrices de transition, cette intuition se confirme effectivement pour les populations que cotent les analystes de la Banque de France.

Entre 2002 et 2003, comme entre 2001 et 2002, les cotes « favorables » (37 et 47 dans une moindre mesure) sont bien les plus stables dans le temps : près des ¾ des cotes 37 demeurent cotées à l'identique au bout d'un an. Ce taux est de plus de 60 % pour les cotes 47. Ainsi, pour ces cotes, la stabilité s'est sensiblement accrue comparée au constat fait sur les années antérieures à 2001.

Les cotes 57 sont également assez stables (60 % de taux de maintien dans la même cote), mais contrairement aux catégories plus favorables, près de 10 % d'entre elles ne font plus l'objet d'une cotation en fin de période d'observation (sur un an).

On notera que cette stabilité des attributions de cotes favorables s'est maintenue malgré les mouvements de « déversement » qu'a connus la population FIBEN ces dernières années (37 vers 47, 47 vers 57 à un degré moindre).

Accentuant les caractéristiques défavorables de la cote 57, la cote 67 est plus volatile (37 à 54 % de maintien en cote 67 selon les années).

Tableau 14

MOYENNES ARITHMÉTIQUES SUR MATRICES DE TRANSITION À L'HORIZON D'UN AN

Cotation année N	Cotation année N+1 hors défaillance									Défaillantes	Sans document comptable
	A37	Autres 37	47	57	67	58	68	59	69		
A37	80,03	2,42	10,81	0,53	0,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,15	5,98
Autres 37	0,04	71,45	19,42	2,28	0,11	0,05	0,00	0,01	0,00	0,14	6,51
47	0,03	14,16	58,61	15,49	0,80	0,29	0,02	0,12	0,02	0,96	9,52
57	0,00	1,55	15,23	58,79	5,09	0,65	0,10	0,25	0,06	2,38	15,89
67	0,00	0,30	2,88	17,19	46,70	0,11	0,65	0,06	0,28	4,59	27,25
58	0,00	0,53	8,39	30,74	4,15	11,88	1,26	7,89	1,26	15,62	18,29
68	0,00	0,00	0,40	8,53	26,19	1,27	9,19	1,03	5,89	22,55	24,95
59	0,00	0,25	2,87	18,37	2,79	9,88	1,32	15,40	2,58	25,06	21,49
69	0,00	0,00	0,26	5,37	13,56	1,21	8,38	1,88	16,28	30,56	22,50

### DES COTES LIÉES AUX IMPAYÉS LOGIQUEMENT BEAUCOUP PLUS VOLATILES

Signes d'une situation financière très obérée, ces cotes sont par définition peu stables. Elles évoluent systématiquement en fonction de la régularité des paiements dans deux directions : la dégradation, d'une part, aboutissant à la défaillance ou à la non-reconduction d'une cotation attribuée au vu d'un bilan social, les comptes cessant d'être remis, et l'amélioration, d'autre part, impliquant le retour à une cote de paiement 7. Cette amélioration s'accompagne assez rarement de l'amélioration de la cote de crédit, compte tenu de la difficulté de ces entreprises à revenir rapidement à une situation financière acceptable. Les fluctuations d'une année sur l'autre des changements de cote sont cependant à interpréter avec prudence étant donné la faiblesse des populations concernées dans ces catégories de cotation. Mais le retour à la cote 7 a été plus important en 2002 et en 2003 qu'en 2001 et 2000. Malgré tout, ce sont quand même environ quatre entreprises sur dix parmi celles cotées fin 2002 avec incidents de paiement qui, à l'issue d'une année d'observation, soit étaient défaillantes, soit n'étaient plus cotées au vu de leur documentation comptable.

## MATRICES DE TRANSITION À L'HORIZON D'UN AN

Tableau 15

Cote au 31/12/1999	Nombre d'entreprises	NOMBRE D'ENTREPRISES Cotation au 31 / 12 / 2000 hors défaillance									Total cotées 2000	Défaillantes	Sans documents comptables
		A37	Autres 37	47	57	67	58	68	59	69			
		A37	313	268	11	17	1	0	0	0			
Autres 37	87 890	42	62 298	15 663	2 322	145	73	1	24	1	80 569	186	7 135
47	42 320	7	6 199	23 205	7 225	465	153	14	73	10	37 351	451	4 518
57	39 697	4	990	5 349	22 612	2 471	255	51	109	38	31 879	773	7 045
67	14 560	0	66	356	2 127	6 728	16	104	8	42	9 447	537	4 576
58	981	0	11	88	308	39	107	17	72	17	659	127	195
68	459	0	0	1	37	118	9	50	7	35	257	85	117
59	576	0	2	26	89	16	61	10	88	21	313	130	133
69	295	0	0	2	16	41	4	18	8	47	136	75	84

Tableau 16

Cote au 31/12/1999	Nombre d'entreprises	EN POURCENTAGE D'ENTREPRISES COTÉES AU 31/12/1999 Cotation au 31 / 12 / 2000 hors défaillance									Total cotées 2000	Défaillantes	Sans documents comptables
		A37	Autres 37	47	57	67	58	68	59	69			
		A37	313	85,62	3,51	5,43	0,32	0,00	0,00	0,00			
Autres 37	87 890	0,05	70,88	17,82	2,64	0,16	0,08	0,00	0,03	0,00	91,67	0,21	8,12
47	42 320	0,02	14,65	54,83	17,07	1,10	0,36	0,03	0,17	0,02	88,26	1,07	10,68
57	39 697	0,01	2,49	13,47	56,96	6,22	0,64	0,13	0,27	0,10	80,31	1,95	17,75
67	14 560	0,00	0,45	2,45	14,61	46,21	0,11	0,71	0,05	0,29	64,88	3,69	31,43
58	981	0,00	1,12	8,97	31,40	3,98	10,91	1,73	7,34	1,73	67,18	12,95	19,88
68	459	0,00	0,00	0,22	8,06	25,71	1,96	10,89	1,53	7,63	55,99	18,52	25,49
59	576	0,00	0,35	4,51	15,45	2,78	10,59	1,74	15,28	3,65	54,34	22,57	23,09
69	295	0,00	0,00	0,68	5,42	13,90	1,36	6,10	2,71	15,93	46,10	25,42	28,47

Tableau 17

Cote au 31/12/2000	Nombre d'entreprises	NOMBRE D'ENTREPRISES Cotation au 31 / 12 / 2001 hors défaillance									Total cotées 2001	Défaillantes	Sans documents comptables
		A37	Autres 37	47	57	67	58	68	59	69			
		A37	339	257	8	38	2	0	0	0			
Autres 37	75 788	31	52 406	16 100	1 895	82	37	4	9	0	70 564	109	5 115
47	51 550	19	7 320	29 370	8 520	405	155	8	66	8	45 871	532	5 147
57	42 845	1	693	6 059	23 768	1 982	262	44	89	15	32 913	956	8 976
67	13 834	0	41	342	2 002	5 121	16	66	8	32	7 628	622	5 584
58	910	0	5	83	248	31	112	5	68	8	560	148	202
68	361	0	0	2	28	80	1	23	5	18	157	71	133
59	528	0	0	12	108	16	57	4	79	7	283	108	137
69	288	0	0	1	14	37	1	21	1	37	112	85	91

Tableau 18

Cote au 31/12/2000	Nombre d'entreprises	EN POURCENTAGE D'ENTREPRISES COTÉES AU 31/12/2000 Cotation au 31 / 12 / 2001 hors défaillance									Total cotées 2001	Défaillantes	Sans documents comptables
		A37	Autres 37	47	57	67	58	68	59	69			
		A37	339	75,81	2,36	11,21	0,59	0,00	0,00	0,00			
Autres 37	75 788	0,04	69,15	21,24	2,50	0,11	0,05	0,01	0,01	0,00	93,11	0,14	6,75
47	51 550	0,04	14,20	56,97	16,53	0,79	0,30	0,02	0,13	0,02	88,98	1,03	9,98
57	42 845	0,00	1,62	14,14	55,47	4,63	0,61	0,10	0,21	0,04	76,82	2,23	20,95
67	13 834	0,00	0,30	2,47	14,47	37,02	0,12	0,48	0,06	0,23	55,14	4,50	40,36
58	910	0,00	0,55	9,12	27,25	3,41	12,31	0,55	7,47	0,88	61,54	16,26	22,20
68	361	0,00	0,00	0,55	7,76	22,16	0,28	6,37	1,39	4,99	43,49	19,67	36,84
59	528	0,00	0,00	2,27	20,45	3,03	10,80	0,76	14,96	1,33	53,60	20,45	25,95
69	288	0,00	0,00	0,35	4,86	12,85	0,35	7,29	0,35	12,85	38,89	29,51	31,60

## MATRICES DE TRANSITION À L'HORIZON D'UN AN

Tableau 19

Cote au 31/12/2001	Nombre d'entreprises	NOMBRE D'ENTREPRISES Cotation au 31 / 12 / 2002 hors défaillance									Total cotées 2002	Défaillantes	Sans documents comptables
		A37	Autres 37	47	57	67	58	68	59	69			
		A37	331	250	5	52	4	1	0	0			
Autres 37	65 422	25	48 023	12 137	1 268	54	20	0	4	1	61 532	70	3 820
47	60 485	13	9 100	36 364	8 407	395	131	11	65	8	54 494	500	5 491
57	44 195	0	575	7 257	26 771	2 098	290	32	105	25	37 153	1 174	5 868
67	9 774	0	19	330	1 896	4 866	14	69	7	25	7 226	468	2 080
58	885	0	3	68	293	33	115	12	78	9	611	141	133
68	244	0	0	1	22	65	5	24	2	9	128	61	55
59	469	0	3	12	87	10	41	8	75	12	248	137	84
69	173	0	0	0	8	18	2	20	2	31	81	55	37

Tableau 20

Cote au 31/12/2001	Nombre d'entreprises	EN POURCENTAGE D'ENTREPRISES COTÉES AU 31/12/2001 Cotation au 31 / 12 / 2002 hors défaillance									Total cotées 2002	Défaillantes	Sans documents comptables
		A37	Autres 37	47	57	67	58	68	59	69			
		A37	331	75,53	1,51	15,71	1,21	0,30	0,00	0,00			
Autres 37	65 422	0,04	73,40	18,55	1,94	0,08	0,03	0,00	0,01	0,00	94,05	0,11	5,84
47	60 485	0,02	15,05	60,12	13,90	0,65	0,22	0,02	0,11	0,01	90,10	0,83	9,08
57	44 195	0,00	1,30	16,42	60,57	4,75	0,66	0,07	0,24	0,06	84,07	2,66	13,28
67	9 774	0,00	0,19	3,38	19,40	49,79	0,14	0,71	0,07	0,26	73,93	4,79	21,28
58	885	0,00	0,34	7,68	33,11	3,73	12,99	1,36	8,81	1,02	69,04	15,93	15,03
68	244	0,00	0,00	0,41	9,02	26,64	2,05	9,84	0,82	3,69	52,46	25,00	22,54
59	469	0,00	0,64	2,56	18,55	2,13	8,74	1,71	15,99	2,56	52,88	29,21	17,91
69	173	0,00	0,00	0,00	4,62	10,40	1,16	11,56	1,16	17,92	46,82	31,79	21,39

Tableau 21

Cote au 31/12/2002	Nombre d'entreprises	NOMBRE D'ENTREPRISES Cotation au 31 / 12 / 2003 hors défaillance									Total cotées 2003	Défaillantes	Sans documents comptables
		A37	Autres 37	47	57	67	58	68	59	69			
		A37	303	252	7	33	0	0	0	0			
Autres 37	62 053	12	44 902	12 446	1 254	54	13	0	9	0	58 690	65	3 298
47	65 456	17	8 340	40 913	9 472	429	179	8	46	6	59 410	595	5 451
57	47 669	1	378	8 055	29 621	2 275	331	51	143	26	40 881	1 273	5 515
67	10 006	0	25	321	2 029	5 381	9	69	5	34	7 873	539	1 594
58	859	0	1	67	268	47	97	12	68	12	572	149	138
68	248	0	0	1	23	75	2	24	1	18	144	67	37
59	468	0	0	10	89	15	44	5	72	13	248	131	89
69	152	0	0	0	10	26	3	13	5	28	85	54	13

Tableau 22

Cote au 31/12/2002	Nombre d'entreprises	EN POURCENTAGE D'ENTREPRISES COTÉES AU 31/12/2002 Cotation au 31 / 12 / 2003 hors défaillance									Total cotées 2003	Défaillantes	Sans documents comptables
		A37	Autres 37	47	57	67	58	68	59	69			
		A37	303	83,17	2,31	10,89	0,00	0,00	0,00	0,00			
Autres 37	62 053	0,02	72,36	20,06	2,02	0,09	0,02	0,00	0,01	0,00	94,58	0,10	5,31
47	65 456	0,03	12,74	62,50	14,47	0,66	0,27	0,01	0,07	0,01	90,76	0,91	8,33
57	47 669	0,00	0,79	16,90	62,14	4,77	0,69	0,11	0,30	0,05	85,76	2,67	11,57
67	10 006	0,00	0,25	3,21	20,28	53,78	0,09	0,69	0,05	0,34	78,68	5,39	15,93
58	859	0,00	0,12	7,80	31,20	5,47	11,29	1,40	7,92	1,40	66,59	17,35	16,07
68	248	0,00	0,00	0,40	9,27	30,24	0,81	9,68	0,40	7,26	58,06	27,02	14,92
59	468	0,00	0,00	2,14	19,02	3,21	9,40	1,07	15,38	2,78	52,99	27,99	19,02
69	152	0,00	0,00	0,00	6,58	17,11	1,97	8,55	3,29	18,42	55,92	35,53	8,55

## **5. MÉTHODES DE COMPARAISON AVEC LES STATISTIQUES DE DÉFAUT PUBLIÉES PAR LES AUTRES INSTITUTIONS NOTANT LES ENTREPRISES**

D'autres institutions que la Banque de France délivrent une opinion sur la situation financière des entreprises. Il est donc tout à fait légitime de comparer les statistiques publiées dans le présent document avec celles qui sont disponibles par ailleurs, dont celles publiées par les principales agences de notation.

Il faut toutefois souligner que cette comparaison a des limites qui tiennent à l'objet et aux méthodes d'analyse de chaque institution.

Ainsi, les agences de notation évaluent généralement le risque sur les émissions de titres cotés sur des marchés et tiennent compte des garanties reçues, alors que d'autres organismes, comme la Banque de France, analysent la situation intrinsèque des entreprises ou des groupes de sociétés, sans prise en compte des garanties.

En outre, la notion de défaillance peut varier d'une institution à l'autre. Ainsi, la Banque de France retient, pour ses statistiques, la défaillance, c'est-à-dire l'ouverture d'une procédure judiciaire. En revanche, la notation retient le défaut de paiement sur l'échéance d'une émission.

Enfin, la population concernée varie également d'une institution à l'autre : les entreprises hors banques et sociétés d'assurance disposant d'une notation par les grandes agences internationales sont peu nombreuses (une soixantaine en France) ; les firmes disposant d'une cotation Banque de France sont beaucoup plus nombreuses (180 000 par an en France). La comparaison avec les taux de défaut publiés par les agences ne peut s'appuyer sur les moyennes des taux de défaut qu'elles enregistrent, car ceux-ci sont très volatils en raison du faible nombre d'émetteurs par grade. En conséquence, le défaut d'un émetteur supplémentaire modifie très sensiblement le taux de défaut.

La solution est alors d'étudier la distribution des taux de défaut par grade fournis par les agences de rating. L'étude des distributions en matière de risque nécessite de connaître les quantiles extrêmes supérieurs, en général le 99<sup>e</sup> quantile, voire le 99,9<sup>e</sup> quantile, comme le montrent systématiquement les études menées sur le risque.

Les séries observées sont de courte durée, puisque les chiffres publiés portent actuellement sur moins d'une vingtaine d'années. Pour y remédier, il est possible de procéder à des simulations par la méthode de Monte Carlo, qui visent à produire des statistiques sur des échantillons élargis artificiellement, par tirage au hasard un grand nombre de fois (par exemple 2 000) à partir de l'échantillon initial des taux de défaut. Sous l'hypothèse que le phénomène étudié suit une loi de probabilité connue, il est possible d'estimer différents indicateurs statistiques de cette loi, et en particulier les quantiles.

## 6. LA COTATION BANQUE DE FRANCE EN VIGUEUR JUSQU'AU 5 AVRIL 2004

Jusqu'au 5 avril 2004, la Banque de France a attribué aux entreprises recensées dans la base de données FIBEN **une cote en trois caractères**. C'est cette cote qui est utilisée dans le présent dossier statistique. À l'avenir, c'est la nouvelle échelle de cotation qui sera utilisée.

Cette cote exprime de façon synthétique l'appréciation formulée par la BDF à partir de l'ensemble des informations économiques et financières recueillies sur une entreprise. Elle traduit **une appréciation globale de la Banque de France** sur la capacité de cette entreprise à honorer ses engagements financiers à un horizon de deux à trois ans.

La cotation ne prend pas en compte les garanties extrinsèques attachées à certaines catégories de dettes : l'appréciation de la BDF porte donc sur la situation intrinsèque de l'entreprise, qui peut toutefois être influencée par son environnement immédiat, chaque fois que ce dernier altère de façon significative la perception du risque.

La cote est réexaminée chaque fois que des éléments nouveaux suffisamment significatifs sont portés à la connaissance de la Banque de France. En l'absence de tels éléments, les cotations font périodiquement l'objet d'une actualisation.

Les **entreprises cotées** répondent à un ou plusieurs des critères suivants :

- niveau d'activité (plus de 0,75 M€ de chiffre d'affaires), capital...
- entreprises bénéficiaires de crédits bancaires, déclarés par les établissements de crédit au service central des risques de la Banque de France,
- affaires suscitant des réserves en raison de leur situation financière, de la tenue de leurs engagements, de l'existence de jugements de nature commerciale, ou de l'appréciation portée sur leurs dirigeants.

Les **informations recueillies et analysées** par la Banque de France sont de nature très diverse :

- **descriptive** : dénomination, adresse du siège social, catégorie juridique...
- **comptables et financières**, issues des documents comptables de l'entreprise,
- **relatives aux incidents de paiement sur effets et aux engagements bancaires** déclarés par les établissements de crédit,
- **liées à l'environnement économique et financier**, notamment, l'appartenance à un groupe,
- **judiciaires** : jugements rendus par les juridictions commerciales ou par les juridictions civiles statuant en matière commerciale.

La « **cotation Banque de France** » est composée de trois éléments :

- une cote d'activité figurée par une lettre : de **A à H, J, N, ou X**
- une cote de crédit figurée par un chiffre : **0, 3, 4, 5 ou 6**,
- une cote de paiement figurée par un chiffre : **7, 8 ou 9**,

## LA COTE D'ACTIVITÉ

Elle indique le niveau d'activité selon la grille ci-après :

Les lettres A à J précisent le niveau d'activité :

Cote d'activité	Niveau d'activité	Euros	Valeur Francs	Pour mémoire : Francs (jusqu'au 31/12/2000)
A	égal ou supérieur à	750 millions d'€	4,92 milliards de F	5 milliards de F
B	compris entre	150 et 750 millions d'€	984 millions de F et 4,92 milliards de F	1 et 5 milliards de F
C	compris entre	75 et 150 millions d'€	492 et 984 millions de F	500 millions et 1 milliard de F
D	compris entre	30 et 75 millions d'€	197 et 492 millions de F	200 et 500 millions de F
E	compris entre	15 et 30 millions d'€	98,4 et 197 millions de F	100 et millions de F
F	compris entre	7,5 et 15 millions d'€	42,9 et 98,4 millions de F	50 et 100 millions de F
G	compris entre	1,5 et 7,5 millions d'€	9,84 et 49,2 millions de F	10 et 50 millions de F
H	compris entre	0,75 et 1,5 million d'€	4,92 et 9,84 millions de F	5 et 10 millions de F
J	inférieur à	0,75 million d'€	4,92 millions de F	5 millions de F

La lettre **N** signifie que le niveau d'activité est connu mais non significatif (entreprises dont le chiffre d'affaires ne peut constituer la mesure de l'activité ou n'exerçant pas directement d'activité industrielle ou commerciale, notamment sociétés holdings ne publiant pas de comptes consolidés).

La lettre **X** indique que le niveau d'activité est inconnu ou trop ancien (exercice clos depuis plus de vingt et un mois).

## LA COTE DE CRÉDIT

La cote de crédit exprime l'appréciation portée sur l'entreprise. Il existe 5 cotes de crédit :

♦ **La cote de crédit 0** est attribuée à une entreprise pour laquelle la Banque de France ne possède pas de documentation comptable récente et sur laquelle aucune information défavorable n'a été recueillie.

♦ **La cote de crédit 3** est une cote d'excellence réservée à une entreprise qui bénéficie de la meilleure appréciation de la Banque de France sur la qualité de son crédit, et dont la capacité à honorer ses engagements financiers est totalement assurée.

♦ **La cote de crédit 4** est attribuée à une entreprise qui présente une capacité acceptable à honorer ses engagements financiers, en dépit d'éléments de fragilité ou d'incertitude.

♦ **La cote de crédit 5** est attribuée à une entreprise dont la capacité à honorer ses engagements financiers motive des réserves pour une ou plusieurs des causes ci-après : déséquilibre de la structure financière, résultats défavorables, enregistrement d'un montant significatif d'incidents de paiement, présence de représentants légaux suscitant des réserves, existence de liens financiers avec d'autres entreprises suscitant des réserves...

♦ **La cote de crédit 6** est attribuée à une entreprise dont la capacité à honorer ses engagements financiers motive des réserves graves liées à un ou plusieurs des motifs ci-après : existence de structures financières très déséquilibrées, persistance sur trois exercices de résultats défavorables, enregistrement d'événements comme la perte de la moitié du capital social ou existence d'une procédure judiciaire, présence de représentants légaux faisant l'objet de réserves particulièrement graves, incapacité de l'entreprise à faire face à ses échéances...

## LA COTE DE PAIEMENT

La cote de paiement indique la régularité des paiements de l'entreprise. Il existe 3 cotes de paiement

**La cote de paiement 7** signifie que, au cours des six derniers mois, les paiements ont été réguliers ou que les incidents déclarés sont de peu d'importance et ne traduisent pas de réelles difficultés de trésorerie.

**La cote de paiement 8** indique que les difficultés de trésorerie constatées ne paraissent pas mettre en cause sérieusement le crédit de l'entreprise.

**La cote de paiement 9** s'applique lorsque les incidents de paiement déclarés dénotent une trésorerie très obérée et que la solvabilité de l'entreprise est gravement compromise.

Les cotes de paiement 8 et 9 sont attribuées principalement en fonction des incidents de paiement-effets déclarés à la Banque de France.